

4

Dynamiques migratoires et économie de plantation

Ronan BALAC

L'économie de plantation de la zone forestière ivoirienne occupe une place centrale dans la problématique migratoire du pays et de ses trois voisins du nord : le Burkina Faso, le Mali et la Guinée. Comprendre les migrations rurales en Côte d'Ivoire revient donc, principalement, à comprendre le fonctionnement de l'économie caféière et cacaoyère. Plus que la question de la mesure des migrations, c'est la compréhension de ces mouvements qui nous a guidés dans ce chapitre. Dans celui-ci, nous analyserons tout d'abord les migrations régionales rurales à partir d'une observation générale, avant d'aboutir par étape à une observation plus fine. La première partie comporte une analyse globale des migrations selon leurs disparités régionales, puis une étude de la migration région par région, en fonction de différentes caractéristiques sociales et démographiques (nationalité, ethnie, âge, sexe), qui nous permettra de relier directement le phénomène migratoire au développement de l'économie de plantation. En conclusion de cette partie nous repèrerons, dans les recherches les plus récentes, les nouvelles dynamiques migratoires régionales à l'œuvre. Dans la seconde partie, nous analyserons ces nouvelles perspectives, à travers la tentative de stabilisation de la frontière agricole du sud-ouest prise comme exemple de recomposition en cours du monde rural ivoirien. Enfin, en conclusion, nous esquisserons les trois axes d'intervention de l'État que nous proposons pour faciliter et accélérer les transformations actuelles : assurer la sécurisation des biens et des personnes, faciliter l'accès aux moyens financiers, répondre à la demande de formation agricole.

Migrations et économie de plantation

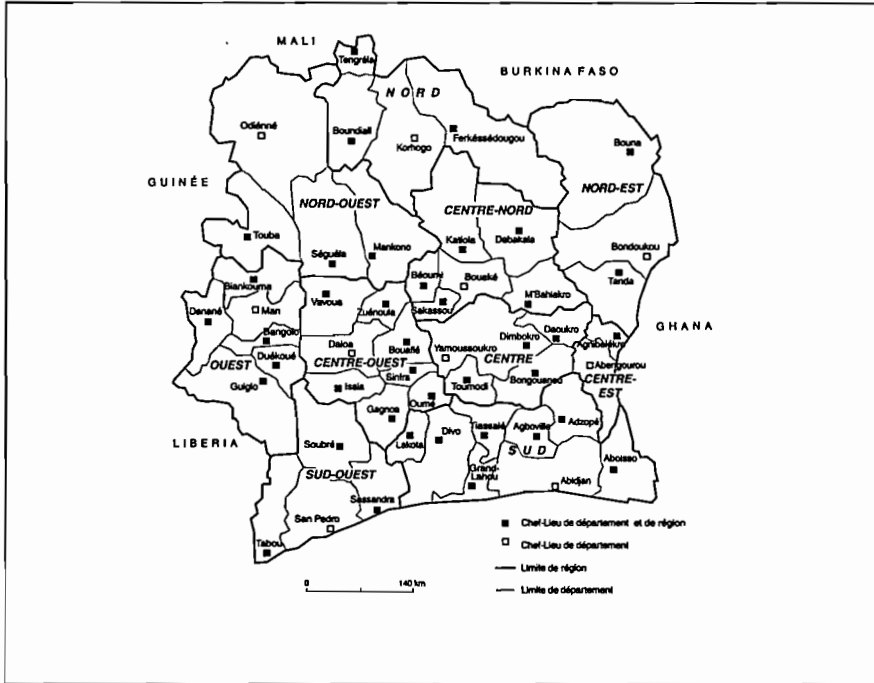
Les migrations par région : le caractère expansif de l'économie de café et de cacao

La dynamique migratoire régionale peut être appréhendée de façon très générale par l'observation de l'évolution historique des effectifs ruraux par région¹. Les tableaux 1 et 2 présentent la progression des effectifs, des densités et des taux d'accroissements totaux des populations des dix régions ivoiriennes de 1955 à 1988. On peut constater que la population rurale du pays a connu, à partir du milieu des années cinquante, des accroissements élevés. Toutefois, ces évolutions d'effectifs varient de façon considérable d'une région à l'autre. Une première opposition distingue très nettement les régions de savane aux régions de forêt. Les premières présentent des taux de croissance annuelle presque toujours inférieurs à 2,5 %, alors que les secondes présentent des taux presque toujours supérieurs à cette valeur. La plage de valeur comprise entre 2,5 et 3,5 % correspondant à l'intervalle de taux dans lequel évolue l'accroissement naturel moyen de la Côte d'Ivoire entre 1960 et 1990, les régions de savanes peuvent être identifiées à des régions de départ et les régions de forêt à des régions d'accueil. Une seconde opposition distingue, au sein de la zone forestière, les territoires de l'est aux territoires de l'ouest. À l'est, les taux tendent à décroître avec le temps alors qu'à l'ouest ils tendent à augmenter. Au fil des années, les régions de l'ouest deviennent plus attractives pour les migrants que les régions de l'est. Ces disparités, particulièrement nettes entre le nord et le sud, le sud-est et le sud-ouest, se comprennent par le développement dans l'espace de l'économie de plantation.

La cartographie des densités et des taux d'accroissement par sous-préfecture associée au graphique des productions nationales de café et de cacao permet de repérer avec une plus grande précision les grandes étapes de cette évolution. La carte des densités de populations rurales de 1955 (figure 2a) indique, par sous-préfecture, l'existence de pôles de peuplement situés à l'emplacement des principaux groupes culturels du pays. Cette dispersion de la population ivoirienne en pôles de concentration ethnique est un héritage de l'époque pré-coloniale. La volonté d'éviter des conflits, qu'un trop proche voisinage aurait tôt fait de déclencher, pourrait être l'une des raisons de cet isolement géographique des groupes ethniques. Habitations, cultures vivrières, jachères et forêts secondaires des Agni et des Atié du sud-est, des Gouro et des Baoulé du centre, des Bété du Centre-Ouest, et enfin des

1. Les données statistiques de la migration, mesurée en terme de flux, étant peu précises et surtout peu fiables, nous examinerons ici la migration en terme de stock.

Figure 1
Localités administratives de Côte d'Ivoire 1988



Source : ministère de l'Intérieur. Découpage régional 1986. Groupésiié 1999.

Yacouba et des Guéré de l'ouest, occupent des étendues plus ou moins importantes conquises, au fil du temps et de l'expansion démographique, sur la forêt primaire.

En 1965, on peut observer que ces zones de concentrations humaines se sont densifiées (figure 2b). Il s'agit pour l'essentiel de l'effet du formidable accroissement naturel de l'après-guerre et du développement extrêmement rapide des villes, localisées au centre de ces pôles, qui attirent à leur périphérie une importante population de cultivateurs. Les espaces inter-polaires du quart sud-est et du centre du pays connaissent également un accroissement de leur densité. La figure 3a représentant les taux d'accroissement moyens 1955-1965, nous permet de constater, pour ces régions, une augmentation assez remarquable des effectifs de populations. Les départements de Bondoukou, Dimbokro, Bongouanou, Abengourou, Agboville, Adzopé et Aboisso connaissent des taux d'accroissement supérieurs à 5 % l'an. Le niveau élevé de cette croissance démographique ne peut s'expliquer que par une immigration importante. Ces flux d'entrée correspondent

Tableau 1

**Évolution des effectifs de population rurale
(agglomérations de moins de 5 000 habitants) par région**

Région	Superficie (km ²)	Population			
		1955	1965	1975	1988
Centre	22804	264388	419800	595450	552899
Est	6733	27554	54800	132139	216602
Sud	40589	328152	536900	921131	1419977
Centre-Ouest	30899	303713	421800	708966	1162128
Ouest	30759	284486	444500	558158	767567
Sud-Ouest	26417	54416	72000	141856	521190
Nord-Est	38098	125490	202900	342156	455937
Nord	39064	311259	383700	412144	557014
Nord-Ouest	53183	272621	303900	319504	437967
Centre-Nord	33870	298621	395900	448112	503876
Côte d'Ivoire	322416	2270700	3236200	4579616	6595157

Sources : Recensements administratifs 1955 et 1965; RGPH 1975 et 1988.

Tableau 2

**Évolution des densités rurales brutes et des taux d'accroissement annuels moyens
(agglomérations de moins de 5 000 habitants) par région**

Région	Densité (hab/km ²)				Accroissement annuel (en %)		
	1955	1965	1975	1988	1955-1965	1965-1975	1975-1988
Centre	12	18	26	24	4,6	3,5	-0,6
Est	4	8	20	32	6,9	8,8	3,8
Sud	8	13	23	35	4,9	5,4	3,3
Centre-Ouest	10	14	23	38	3,3	5,2	3,8
Ouest	9	14	18	25	4,5	2,3	2,5
Sud-Ouest	2	3	5	20	2,8	6,8	10,0
Nord-Est	3	5	9	12	4,8	5,2	2,2
Nord	8	10	11	14	2,1	0,7	2,3
Nord-Ouest	5	6	6	8	1,1	0,5	2,4
Centre-Nord	9	12	12	15	2,8	1,2	0,9
Côte d'Ivoire	7	10	14	20	3,5	3,5	2,8

Sources : Recensements administratifs 1955 et 1965; INS 1975 et 1988.

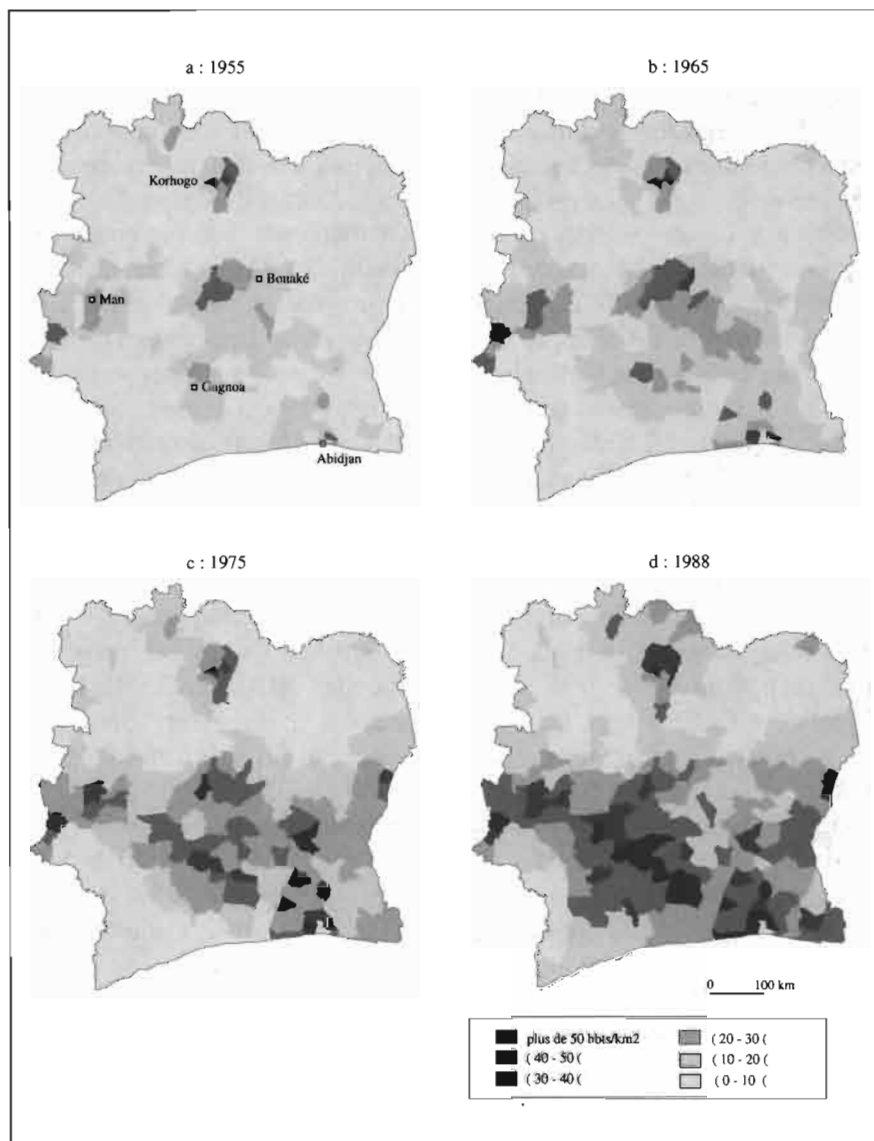
à l'arrivée de travailleurs, ivoiriens et étrangers, attirés par le travail, de salarié ou de métayer, des plantations de café et de cacao de ces régions. Cet apport démographique considérable explique l'augmentation régulière des productions nationales que l'on observe dans les années soixante (figure 4).

C'est également dans le courant de cette décennie que l'Ouest ivoirien, jusque-là peu ouvert à l'économie de plantation, se convertit progressivement à ces nouvelles cultures. Le développement de l'économie pérenne dans ces régions du pays krou se réalise sur un mode différent de celui des régions du pays akan. Le droit de défricher la forêt et d'occuper la terre est obtenu auprès des autorités coutumières autochtones, non pas en échange de travail mais en échange de dons symboliques (alcools forts, bouteilles de vin, etc.), puis, au fil du temps, contre une redevance en argent. Cette plus grande facilité d'accès au foncier va motiver le déplacement d'importantes populations que facilitera l'achèvement dans les années soixante et 70 d'un important réseau routier reliant l'Est du pays au Sud, au Centre-Ouest et à l'Ouest. La migration de travail se transforme en mouvement de colonisation. La mobilité de courte durée devient une mobilité de longue durée, voire une mobilité donnant lieu à une installation définitive. La migration individuelle de jeunes hommes célibataires évolue en une migration collective de familles. Cette transformation de la mobilité est ainsi repérée dans les enquêtes menées au Burkina Faso à partir des pays mossi et bissa par des équipes de l'IRD (ex-Orstom) (Boutillier, Quesnel et Vaugelade, 1977) et à partir du pays bobo par des équipes du CRDI canadien (Coulibaly, Grégory et Piché, 1980). En Côte d'Ivoire, ces changements sont notamment observés à partir du pays baoulé (Étienne et Étienne, 1968 ; Lesourd, 1982).

En 1975, la nouvelle orientation géographique de l'économie de plantation ivoirienne s'observe dans les cartes de population. La carte des densités indique cette année-là, en comparaison de la situation de 1965, une densification du peuplement dans le quart sud-est du pays mais également dans la région du Centre-Ouest (figure 2c). L'augmentation des effectifs de populations rurales a été particulièrement forte dans cette région où certaines sous-préfectures affichaient des taux supérieurs à 10 % l'an (figure 3b) (soit un doublement de la population tous les sept ans !). Ces taux particulièrement élevés expriment la vigueur exceptionnelle de l'immigration dans cette région. La rapide mise en valeur des terres explique qu'à partir de 1975 (il faut attendre une période de quatre à cinq ans pour que les cultures arbusives commencent à produire) soit observé un accroissement quasi exponentiel des productions de café et surtout de cacao (le prix au producteur de ce dernier produit devenant, à partir de 1975, plus rémunérateur que celui du café, les nouveaux planteurs furent incités à se spécialiser dans la cacao-culture).

Figure 2

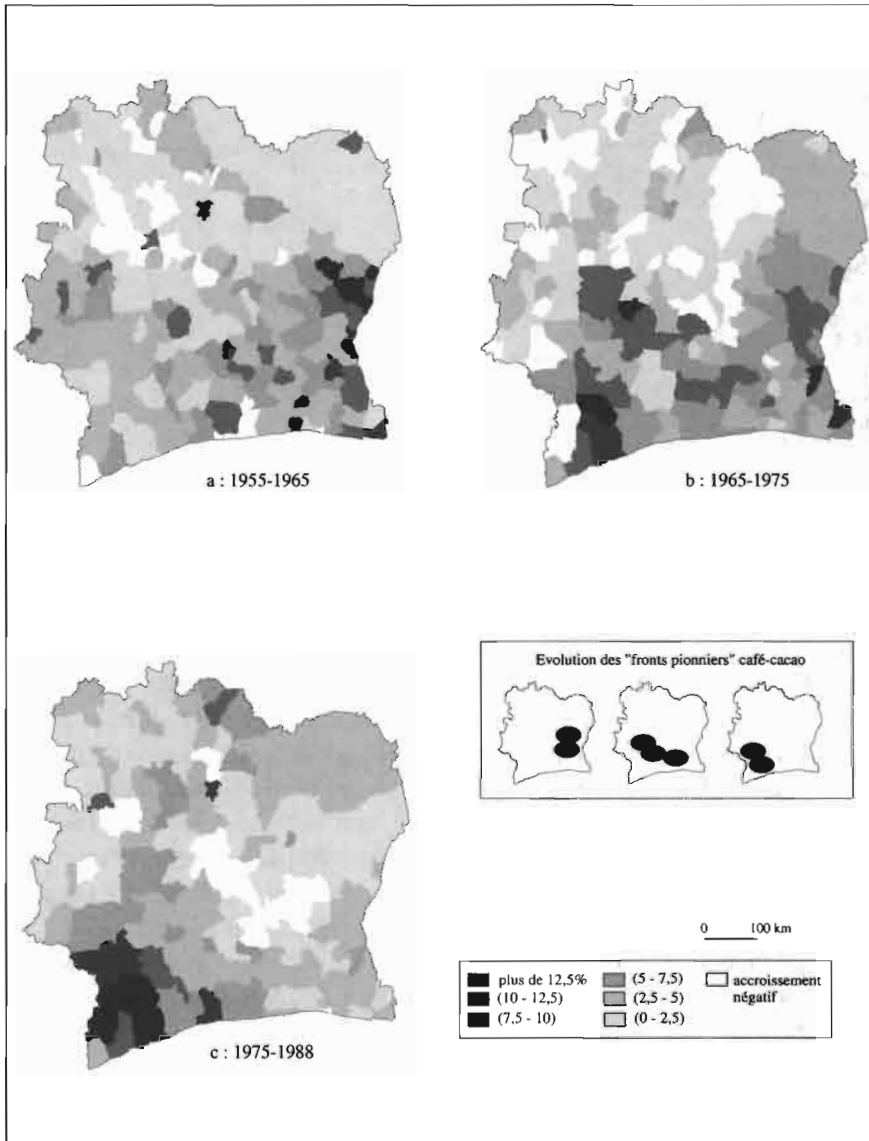
Évolution des densités brutes des populations rurales



Sources : d'après les données des recensements administratifs 1955, 1965 et nationaux 1975, 1988 (INS). Balac 1996.

Figure 3

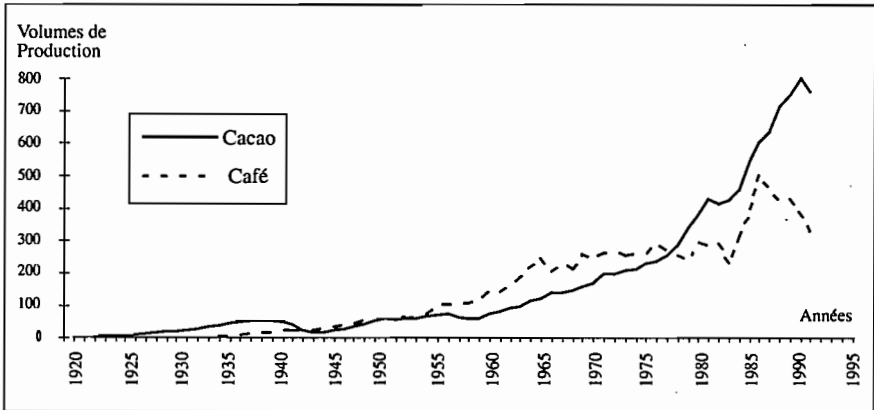
Évolution des taux d'accroissement moyens des populations rurales



Sources : d'après les données des recensements administratifs 1955, 1965 et nationaux 1975, 1988 (INS). Balac 1996.

Figure 4

**Évolution des moyennes mobiles des productions pérennes de café-cacao
(en milliers de tonnes)**



Source : Caistab.

En 1988, les cartes de densité et d'accroissement démographiques montrent que l'orientation du peuplement s'est poursuivie vers l'ouest du pays. Ce mouvement est indiqué par la carte des densités de 1988 (figure 2d) où l'on peut observer une importante densification de cette région, et par la carte des accroissements de population intercensitaires 1975-1988 (figure 3c), où l'on peut observer que les sous-préfectures du Sud-Ouest enregistrent les plus forts accroissements du pays qui sont les accroissements les plus élevés de toute l'histoire de l'économie de plantation ivoirienne. L'achèvement du pont de Soubré en 1972, de la route bitumée reliant Gagnoa à San Pedro la même année et des multiples pistes des exploitants forestiers, qui rayonnent à partir de celle-ci, ont permis d'ouvrir la région du Sud-Ouest, dernière grande région forestière du pays, à l'immigration de nouveaux planteurs, de leurs familles et de leur main-d'œuvre salariée.

Ainsi, de façon générale, s'observe une tendance à l'homogénéisation des volumes de populations dans la moitié sud du pays, traduisant bien la généralisation de l'économie de plantation à l'ensemble de la zone forestière. Le contraste avec la zone des savanes, peu peuplée, est de ce fait particulièrement remarquable. Seule, la région de Korhogo occupée par des densités relativement élevées (qu'expliquent en partie la présence de la ville, pôle commercial important, et la présence de cultures, industrielle comme le coton et marchande comme le riz irrigué) rompt avec l'uniformité des faibles densités de la région.

De façon plus précise, la zone forestière présente également des disparités importantes. En opposition à la région du Sud-Ouest, nous pouvons observer les déficits démographiques des régions du Centre et du Centre-Est. Ces territoires correspondent à deux ensembles géographiques distincts : une zone dite « pauvre » de savane baoulé, zone de forte émigration vers les régions dites « riches » de la basse côte, et la zone forestière agni-baoulé de l'ancienne boucle du cacao. Dans ce dernier ensemble régional, le vieillissement des vergers et les aléas pluviométriques, en diminuant les rendements et en augmentant la charge des planteurs, ont poussé ces derniers à abandonner leurs exploitations pour rechercher de nouvelles terres plus à l'ouest. Malgré ces abandons de plantations, les volumes de productions nationales de café et de cacao, dynamisés par les nouvelles productions du Sud-Ouest, s'accroissent toujours, selon un rythme exponentiel, dans la décennie 80 (figure 4).

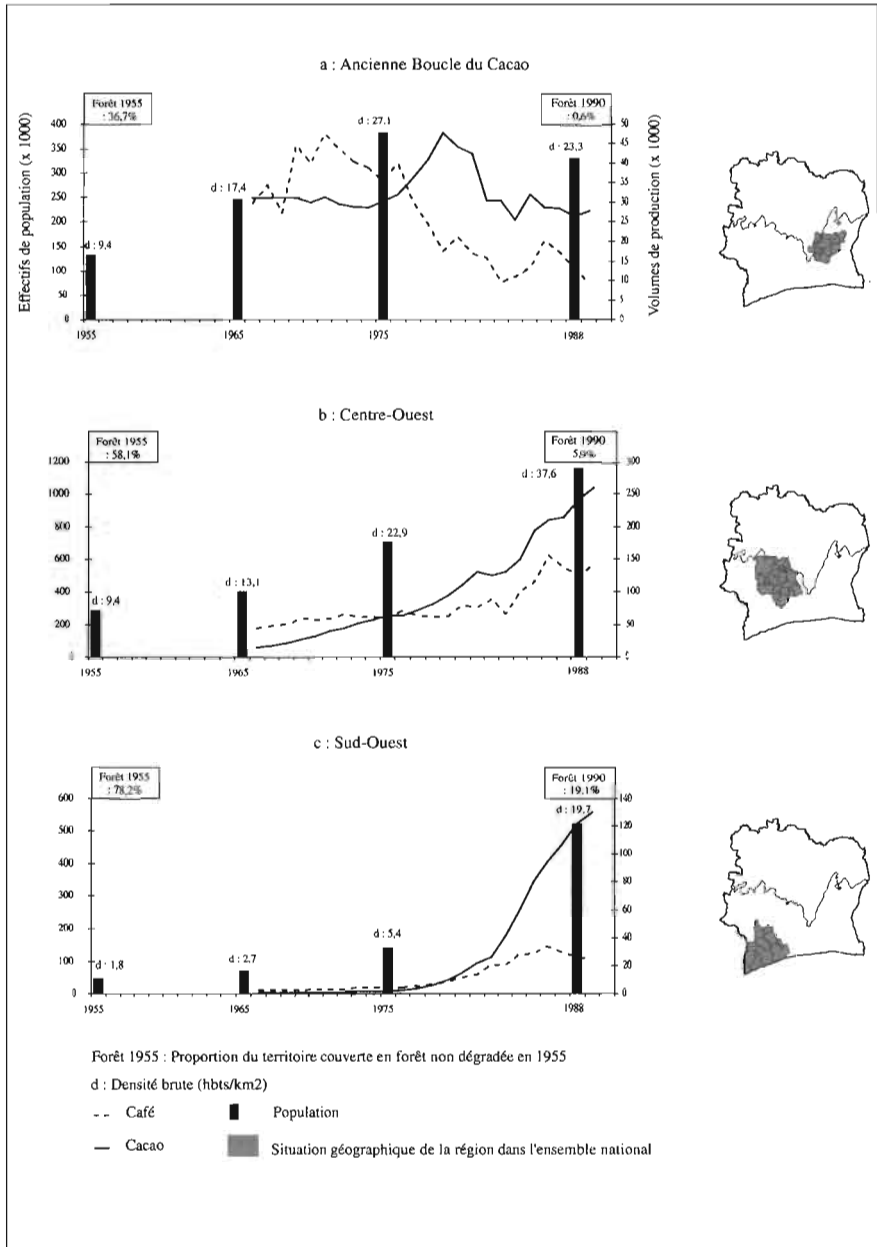
Le défrichement forestier spectaculaire, que le pays connut dans les années soixante-dix et 80, exprime bien la logique extensive de l'économie de plantation. A partir de la région Est, la forêt ivoirienne a connu un défrichement systématique au fur et à mesure de l'arrivée des migrants, isolant pour un temps les îlots de forêt classée. Poussés vers le sud, vers l'ouest puis vers le sud-ouest, sur les pistes des exploitants forestiers, les migrants entament aujourd'hui les derniers grands espaces de forêt primaire du pays et commencent à « grignoter » ailleurs les dernières réserves forestières. Les anciennes régions de culture sont ainsi délaissées pour les nouveaux territoires.

L'histoire de l'économie de plantation montre que le développement de ce système de production se réalise par fronts pionniers successifs. Une région est défrichée, plantée, puis délaissée au profit d'une nouvelle région encore vierge. Les très riches séries statistiques ivoiriennes permettent, une fois rassemblées par grandes régions, d'observer ce phénomène avec une assez grande précision.

Les graphiques de la figure 5 présentent l'évolution écologique, démographique et agricole, entre 1955 et 1990, de trois grandes régions du pays : l'ancienne boucle du cacao, la région du Centre-Ouest et la région du Sud-Ouest. Chacune de ces figures met en évidence la corrélation étroite entre l'accroissement des populations rurales, la diminution du couvert forestier non dégradé et les accroissements des volumes de production. Ces relations expriment, comme nous l'avons décrit au niveau national, le processus d'expansion de l'économie de plantation. La déforestation, liée à l'augmentation de la population, permet la plantation des cultures de café et de cacao et entraîne un accroissement des productions pérennes, avec un décalage de quatre à cinq ans, par rapport à l'accroissement démographique (qui correspond au temps de mise en production de ces cultures arbustives).

Figure 5

Évolution du couvert forestier, des effectifs de population rurale et des moyennes mobiles des productions vendues de café et de cacao (en tonnes)



Sources : Population : recensements administratifs et INS ; Forêt : DCGTx ; Production : Caisse de Stabilisation, ministère de l'Agriculture. R. Balac 1996.

Comparées entre elles, les trois régions présentent un développement de l'économie de plantation décalé dans le temps. Ces écarts expriment bien la diffusion du modèle par fronts géographiques successifs. Le déclin démographique et les diminutions des volumes de productions pérennes de la région de l'ancienne boucle du cacao, que l'on peut observer dans les décennies 70 et 80, et qui répondent pour la même période à l'essor de l'économie de plantation dans les régions de l'ouest, traduisent plus encore le phénomène de développement géographique du système et de son corollaire : l'abandon des zones de production les plus anciennes.

Ces graphiques présentent également, de façon saisissante, l'accélération, avec le temps, des processus de peuplement et de mise en valeur des terres. Alors que le couvert forestier non dégradé diminue entre 1955 et 1988 de 36,1 points dans la région Est, de 52,2 % points dans le Centre-Ouest et de 59,1 dans le Sud-Ouest. Les accroissements démographiques présentent les mêmes accélérations ; alors que, par exemple, la population du Centre-Ouest quadruple en l'espace de plus de trente années, il suffit de treize années pour que la région du Sud-Ouest réalise cette augmentation. Il en est de même des volumes de production qui s'accroissent de façon linéaire sur plusieurs décennies dans l'Est et le Centre-Ouest mais augmentent dans le Sud-Ouest de façon quasi exponentielle en l'espace d'une seule décennie !

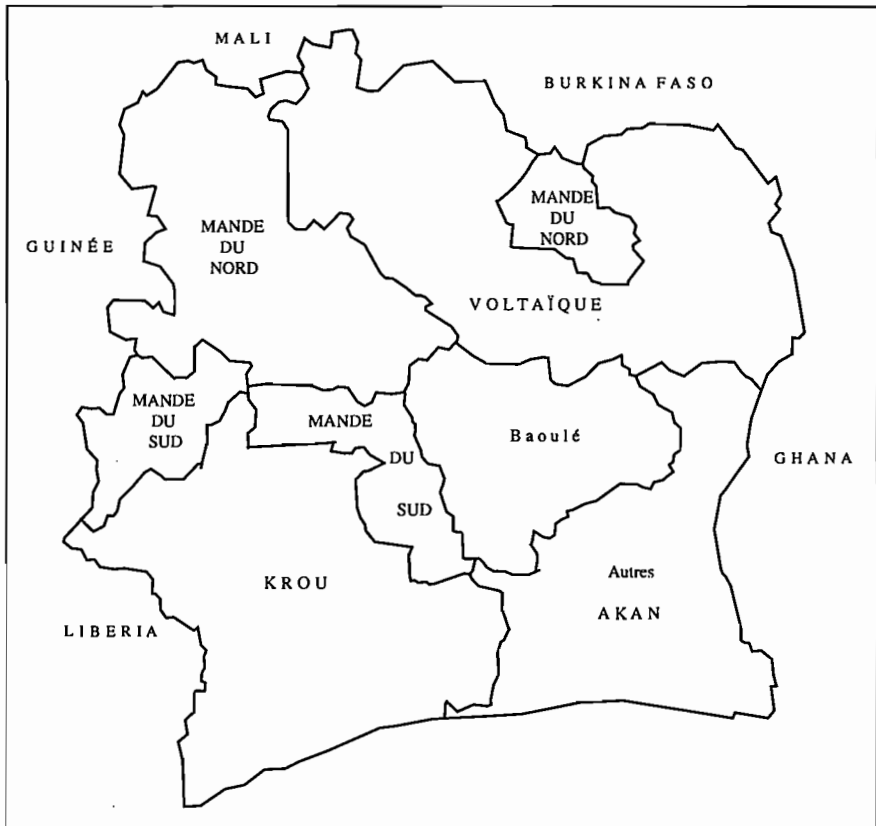
L'enchaînement d'une phase de développement puis d'une phase de récession et la diffusion d'un territoire à l'autre de ce processus constituent une « permanence » du modèle d'économie de plantation. Comme l'a particulièrement bien observé François Ruf, agro-économiste, à partir des statistiques de production et de nombreux entretiens qualitatifs, ce phénomène mécanique se retrouve dans l'histoire de tous les pays du globe producteurs de cacao selon différentes échelles : continentale, nationale, régionale et également au niveau très fin de l'exploitation (Ruf, 1995). Ces phases de « booms » et de « crises » et la reproduction géographique inéluctable de ce processus, s'expliqueraient, selon lui, par le caractère mortel du cacaoyer, dont l'espérance de vie correspond environ à l'espérance de vie active du planteur, et par sa difficile replantation. Cette contrainte écologique imprime au système sa permanence.

Les migrations par région, selon le groupe ethnique et la nationalité ou l'identification des acteurs économiques du système

La comparaison de la répartition, par sous-préfecture en 1988, des populations classées par groupe ethnique et nationalité (figures 7a à 7i), par rapport à leur répartition géographique traditionnelle (figure 6) (ou plus précisément pour les Baoulé et les étrangers par rapport à la répartition de ces populations en 1975), permet de constater de grandes disparités. Alors

Figure 6

Répartition des grands groupes culturels et ethniques



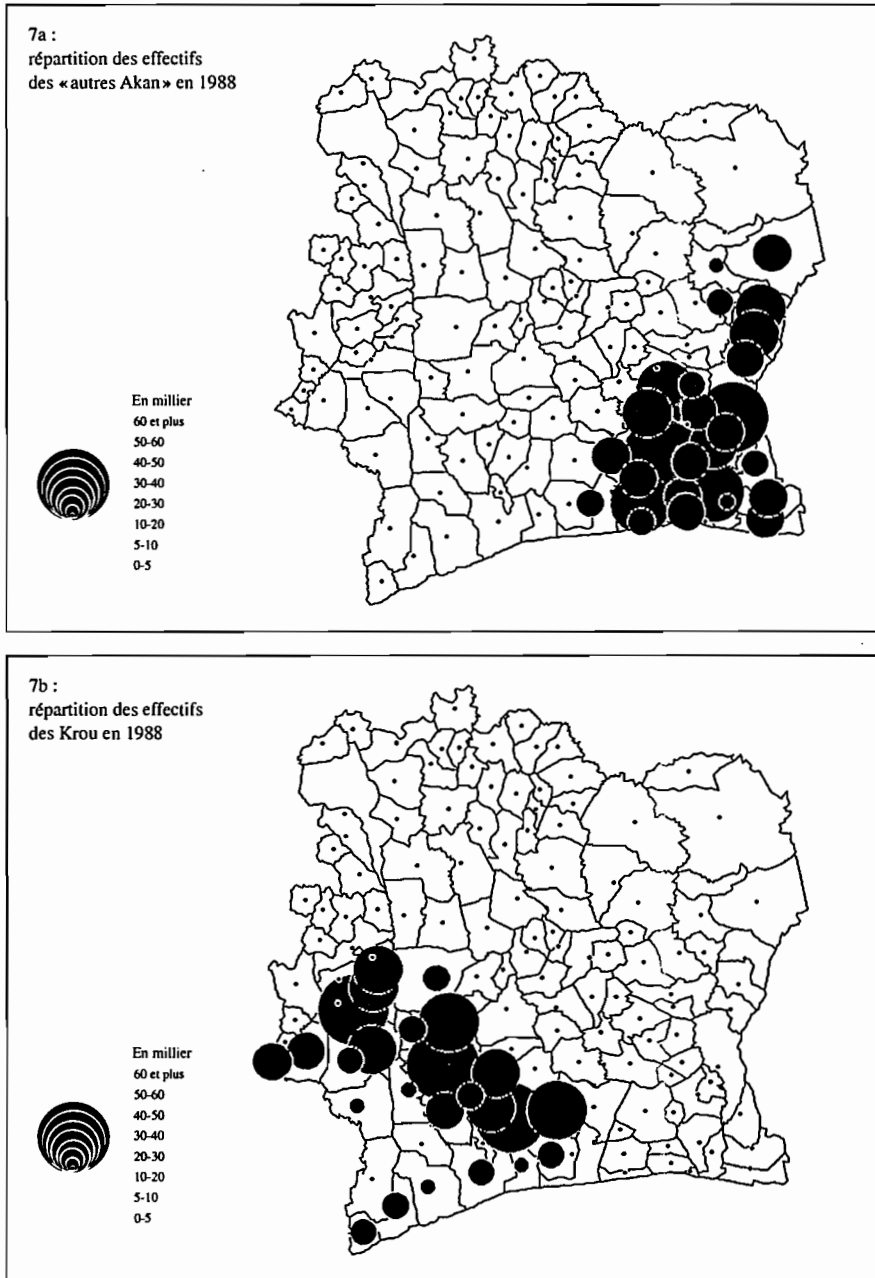
Source : Atlas Côte d'Ivoire, Orstom-IGT, 1979. Groupéssié 1992.

que les Baoulé et les étrangers réalisent des déplacements de grandes amplitudes de l'est vers l'ouest forestier, les Akan non baoulé, que nous dénommerons « autres Akan », les Krou, les Mandé et les Voltaïques effectuent peu de migrations d'une région rurale à une autre.

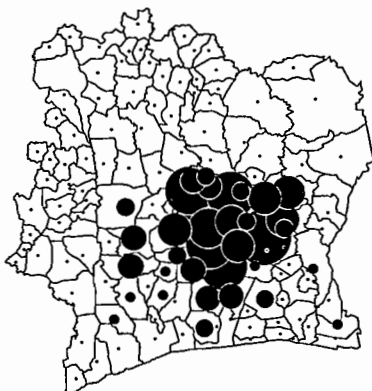
L'économie de plantation permet, ici aussi, de comprendre ces disparités. Tout individu inséré dans l'économie de plantation occupe, à un moment donné, une place particulière, soit en tant que détenteur de la terre soit en tant que détenteur de la force de travail. Le critère ethnique, qui est pour nous une variable discriminante sans pour autant être explicative, permet de distinguer ces deux ensembles d'acteurs. Observons plus en détail la place occupée par chaque population dans le système.

Figure 7

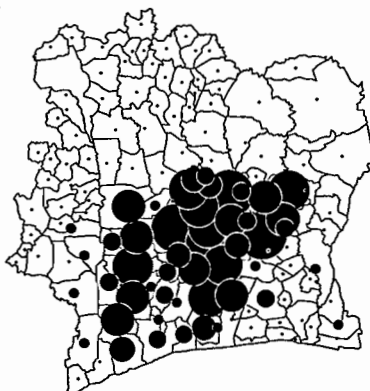
Répartition des effectifs de population rurale par sous-préfecture
(découpage de 1975)



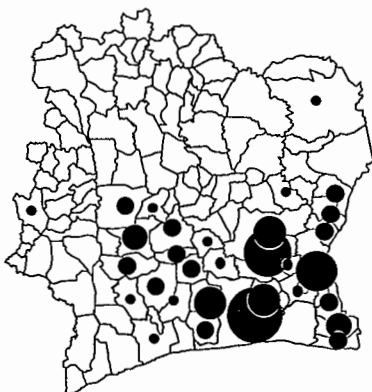
7c : répartition des effectifs des Baoulé en 1975



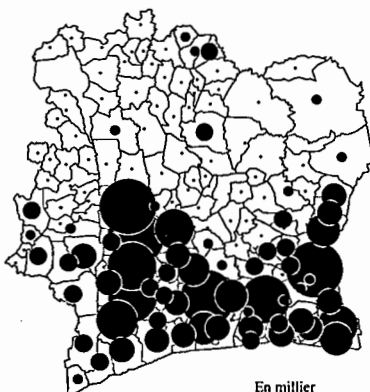
7d : répartition des effectifs des Baoulé en 1988



7e : répartition des effectifs étrangers en 1975 *



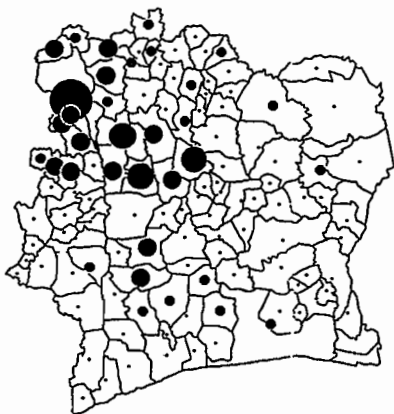
7f : répartition des effectifs étrangers en 1988



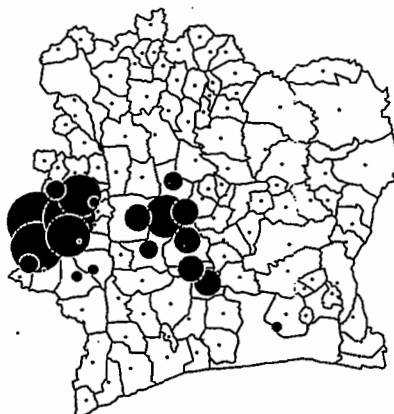
* : Découpage plus grossier
du fait de la disparition de certaines données de 1975 par sous-préfecture



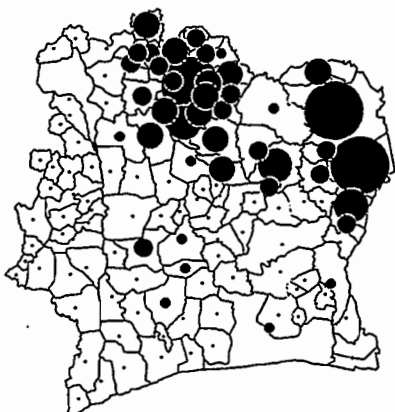
7g : répartition des effectifs des Mandé du Nord en 1988



7h : répartition des effectifs des Mandé du Sud en 1988



7i : répartition des effectifs des Voltaïques en 1988



- De 45 000 à 47 500
- De 42 500 à 45 000
- De 40 000 à 42 500
- De 30 000 à 40 000
- De 20 000 à 30 000
- De 10 000 à 20 000
- De 5 000 à 10 000
- De 15 à 5 000

Tableau 3

**Répartition des actifs agricoles masculins (en %) en zone de forêt,
par statut, par groupe ethnique et par nationalité en 1988**

	Indépendant	Salarié	Aide Familial	Total
« Autres Akan »	70,6	3,7	25,7	100
Krou	77,4	2,7	19,9	100
Baoulé	58,9	3,1	38	100
Ivoiriens du Nord	64,2	5,1	30,7	100
Burkinabè	46	27,8	26,2	100
Maliens	55,2	17,7	27,1	100
Guinéens	60	20,2	19,8	100
« Autres Étrangers »	38	46,9	15,1	100

Source : d'après les données du RGPH 1988 (INS).

**Les détenteurs d'importantes superficies en terre
et de peu de main-d'œuvre : les autochtones du Sud**

Cette catégorie d'acteurs recouvre essentiellement les propriétaires coutumiers des terres : les « Autres Akan » et les Krou (figure 6). Détenteurs traditionnels d'espaces fonciers très vastes, les autochtones accèdent facilement et rapidement à la tête d'une exploitation. Cette facilité d'accès au foncier explique leur faible émigration vers les autres régions rurales. Les figures 7a et 7b montrent en effet que les lieux de résidence des « Autres Akan » et des Krou ne sont pas différents en 1988 de leurs lieux d'implantation traditionnels (figure 6). La facilité d'accès à la terre peut être mesurée par la proportion d'actifs agricoles indépendants en zone de forêt (tableau 3).

Ce tableau révèle que plus de deux actifs masculins sur trois sont, chez les « Autres Akan » et les Krou, chefs d'exploitation. Cette très forte proportion d'actifs indépendants implique une faible proportion de main-d'œuvre familiale. Pour pallier à l'absence de cette force de travail, il importe aux autochtones d'engager une force de travail extérieure au cercle familial, soit une main-d'œuvre immigrée. Celle-ci est obtenue par les autochtones, dans les premiers temps de l'économie de plantation, grâce au versement au travailleur immigré d'une rémunération en argent puis, au fil du développement du système, par la cession de plus en plus fréquente à l'immigré du droit d'usage d'une de leurs terres. Le patrimoine foncier très vaste des autochtones fut aussi de plus en plus facilement cédé directement contre des sommes d'argent. Les autochtones ont pu obtenir ainsi de très importantes ressources monétaires. Ces ressources acquises ont été utilisées pour

Tableau 4

Répartition des résidents (en %) par groupe ethnique,
par nationalité et par milieu d'habitat en 1988

	% Rural	% Urbain	Total
«Autres Akan»	57,6	42,4	100
Krou	60,0	40,0	100
Baoulé	71,3	28,7	100
Mandé du Nord	47,0	53,0	100
Mandé du Sud	72,6	27,4	100
Voltaïques	75,2	24,8	100
Burkinabè	69,3	30,7	100
Maliens	42,7	57,3	100
Guinéens	34,1	65,9	100
«Autres Étrangers»	32,7	67,3	100
Total	61,7	38,7	100

Source : d'après les données du RGPH 1988 (INS).

émigrer vers le milieu urbain et ses emplois socialement prestigieux. Les «Autres Akan» et les Krou sont, après les Mandé du Nord, les plus urbanisés des groupes ethniques ivoiriens. Comme le présente le tableau 3, plus de 40 % des autochtones sont en 1988 des citadins. Les ressources monétaires ont été aussi investies dans la scolarisation des enfants. Les «Autres Akan» et les Krou sont les résidents les plus instruits du pays et ceux qui scolarisent le plus leurs enfants. Comme nous le présente le tableau 4, ce sont près de deux autochtones sur trois qui sont instruits et plus de trois enfants sur quatre qui sont scolarisés. L'exode vers la ville indique le désengagement des «Autres Akan» et des Krou pour l'économie de plantation. Ils tendent de cette façon à s'extraire du système d'économie de plantation.

Les nouveaux occupants de la terre et les détenteurs d'une main-d'œuvre relativement importante : les Baoulé

Les Baoulé originaires du centre du pays, en milieu de savane (figure 6), zone «pauvre», ont développé très tôt des stratégies d'émigration et de colonisation vers les régions rurales de la Basse-Côte. Cette mobilité, au départ contrainte sous la période coloniale française par le travail forcé et par la nécessité de payer l'impôt, devint, à l'aube de l'indépendance, volontaire et spontanée. Les figures 7c et 7d nous indiquent les zones d'installation de ces planteurs.

En 1975, les émigrés se situaient sur le pourtour forestier du « V baoulé ». Cette émigration touchait alors un Baoulé du monde rural sur trois. En 1988, les installations se sont étendues principalement à l'ensemble de la moitié ouest de la zone forestière cependant que l'ancienne boucle du cacao frappée par la sécheresse et le vieillissement des vergers se vidait de ses planteurs. Le caractère peu peuplé et la plus faible maîtrise foncière des autochtones Krou de cette région permirent aux Baoulé de coloniser de vastes espaces vierges. Ils mirent en œuvre une méthode d'occupation de l'espace qui avait déjà prouvé son efficacité dans l'est du pays. Les pionniers s'installent profondément dans la forêt à une distance très éloignée des villages autochtones afin d'échapper au contrôle autochtone, ils créent de petits campements de point en point autour d'une vaste portion de forêt fermant ainsi l'accès à d'autres pionniers potentiels. En 1988, c'est un Baoulé du monde rural sur deux qui vit dans une autre région rurale que sa région d'origine, contre un sur trois en 1975.

Chez les Baoulé, l'accès à la terre en zone de forêt paraît relativement aisé puisque 58,9 % des actifs sont indépendants (tableau 3). Ils détiennent par ailleurs la plus forte proportion d'aides familiaux qui est de 38 %. La force de travail baoulé s'échappe donc relativement peu de la cellule familiale. L'émigration est orientée bien plus vers le milieu rural que vers les villes. Seulement 28,7 % des Baoulé en 1988 étaient des citadins, la moyenne nationale étant de 38,3 %) (tableau 4). Ce sont donc près de trois Baoulé sur quatre qui résident en milieu rural. Malgré le caractère très rural des stratégies baoulé, l'investissement dans l'éducation n'est pas pour autant négligé même s'il est plus faible que celui des ethnies de forêt. Près de quatre Baoulé sur dix sont instruits et que plus d'un enfant sur deux est scolarisé (tableau 5). En résumé, les stratégies d'ascension sociale des Baoulé passent avant tout par la création d'une exploitation caféière et/ou cacaoyère en zone de forêt.

Les détenteurs de peu de terre et d'une main-d'œuvre importante : les Ivoiriens du Nord et les étrangers

Les Ivoiriens du nord, relativement peu nombreux en zone d'économie de rente, forment un ensemble composite. Les Mandé du Sud, localisés à l'origine entre forêt et savane et entre plaine et montagne, présentent au niveau général des caractéristiques difficiles à interpréter. Ils émigrent, par exemple, relativement peu vers d'autres régions rurales comme ils migrent encore peu vers la ville, mais investissent en revanche beaucoup dans l'éducation. Cette population nécessiterait d'être divisée en sous-groupes ethniques pour former des populations plus homogènes. Les Mandé du Nord, que l'on nomme aussi Dioula, se partagent entre la ville et la campagne, leur région d'origine et le reste du pays. Ils développent en fait une double stratégie

Tableau 5

Niveau d'instruction et taux de scolarisation par groupe ethnique en 1988

	Taux d'instruction ^a	Taux de scolarisation ^b
« Autres Akan »	61,8	74,4
Krou	60,4	77,5
Baoulé	37,8	51,4
Mandé du Nord	28,5	37,9
Mandé du Sud	44,2	57,5
Voltaïques	22,8	33,7
Burkinabè	16,8	32,4
Maliens	14,9	22,1
Guinéens	21,1	29,1
« Autres Étrangers »	36,4	47,3
Total	18,9	54,5

Source : d'après les données du RGPH 1988 (INS).

a. Le taux d'instruction est le rapport du nombre des individus âgés de 6 ans et plus, ayant été scolarisés, sur le nombre total des individus âgés de 6 ans et plus.

b. Le taux de scolarisation est le rapport du nombre des individus âgés de 6 à 14 ans, en cours de scolarité, sur le nombre total des 6-14 ans.

marchande et agricole, une même personne pouvant cumuler les deux activités. Leur niveau de scolarisation, faible, s'expliquerait par le caractère peu développé en infrastructures scolaires de leur région d'origine et à leur situation d'immigré dans le sud. Les Voltaïques sont quant à eux les moins mobiles, les moins urbanisés, les moins scolarisés des Ivoiriens. La raison pourrait tenir au fait qu'ils se sont très peu investis dans l'économie de plantation pourvoyeuse de très importants revenus monétaires.

Les étrangers ont accompagné le développement de l'économie rurale ivoirienne dans son déplacement de l'est vers l'ouest (figures 7e et 7f). Leur poids démographique s'est considérablement accru entre les deux derniers recensements, et entre ces deux dates (1975 et 1988) leur effectif absolu en milieu rural a été multiplié par deux, et leur proportion au sein de la population rurale est passée de 16 % à 25 %. Ces immigrants accèdent plus difficilement à la terre que les ethnies ivoiriennes : moins d'un actif étranger sur deux est chef d'exploitation en 1988, les autres actifs étant répartis entre les statuts d'aide familial, de salarié et de contractuel (tableau 3). Ces derniers composent l'essentiel du volant de main-d'œuvre agricole du pays. Les étrangers ont, de cette manière, participé largement à l'expansion économique de la Côte d'Ivoire.

Parmi les étrangers, les Burkinabè occupent une position importante dans le système de production de café et de cacao. Ces immigrants se distinguent, comme les Baoulé, par leur plus forte représentation dans le milieu rural, où plus de deux immigrants burkinabè sur trois résident en y représentant les deux tiers des effectifs étrangers, que dans le milieu urbain (tableau 3). Sur le plan de l'instruction, les Burkinabè, comme les autres étrangers en général, présentent les plus faibles niveaux d'instruction et de scolarisation du pays (tableau 5). Les régions pauvres et peu développées dont ils sont issus et leur faible statut économique au sein de l'économie de plantation ne leurs permettent d'investir que difficilement dans l'éducation.

Le cycle de vie et la dynamique sociale du système : migrations par région, groupe ethnique et nationalité, selon l'âge et le sexe

La plupart des données du recensement de 1975 ayant été malheureusement égarées, il n'est pas possible de déterminer de façon directe les caractéristiques fines des migrations régionales dans les décennies 70 et 80. Toutefois, nous pouvons, par une étude comparative des populations résidentes en 1988, repérer de façon indirecte ces caractéristiques. Nous avons choisi de ne présenter ici que les deux populations les plus impliquées dans l'économie de plantation et qui composent la plus forte proportion de ruraux de la zone forestière à savoir les Baoulé et les Burkinabè. Ces populations sont examinées au sein de trois sous-préfectures du sud représentatives de leur région d'appartenance. Les sous-préfectures étudiées sont celles de Bongouanou pour la région de l'ancienne boucle du cacao, d'Issia pour la région du Centre-Ouest et de San Pedro pour la région du Sud-Ouest. L'observation des structures des populations rend compte du processus complexe du peuplement lié au développement de l'économie de plantation.

En 1988, la sous-préfecture de Bongouanou a perdu, depuis longtemps, ses massifs de forêt primaire (figure 4). La diminution de la pluviométrie, en partie liée à cette disparition du manteau forestier, le vieillissement des vergers ont provoqué une forte émigration des populations. Les structures démographiques des Baoulé et des Burkinabè renseignent sur la nature et l'importance de cet exode mais aussi sur le caractère ancien des installations allogènes sur ce territoire (figure 8a et 8b). Les pyramides de ces deux populations présentent un profil fortement marqué par l'émigration, notamment chez les Baoulé où l'on note :

- un rapport de masculinité équilibré au niveau général mais un déséquilibre de cet indicateur aux âges actifs à l'avantage des femmes, qui témoigne de l'exode d'une fraction importante de la population active masculine à ces âges ;

- une proportion des moins de 15 ans importante (respectivement 53,2 % et 52,6 %);
- une représentation relativement forte des plus de 50 ans (respectivement 10,9 % et 7,4 %).

Cette structure, à l'avantage des inactifs, exprime le départ des Baoulé et des Burkinabè de cette ancienne région de production.

Sur le territoire d'Issia, les massifs forestiers ont disparu il y a peu de temps. Cette disparition plus tardive doit être mise en relation avec l'immigration relativement récente des colons agricoles. Les structures des populations allogènes, par ailleurs très dissemblables, traduisent ce fait historique (8c et 8d). Les Baoulé présentent une structure de population qui s'apparente à une structure de type « sédentaire jeune » avec :

- un partage entre sexes équilibré avec un rapport de masculinité de 1,01 ;
- une proportion des effectifs par classes d'âge qui se réduit de façon tout à fait régulière avec l'accroissement de l'âge ;
- une proportion des enfants importante (51,7 % ont moins de 15 ans) révélatrice d'une fécondité importante.

Les Burkinabè présentent, quant à eux, une structure de population pionnière typique, soit :

- un déséquilibre important du rapport de masculinité à l'avantage des hommes (1,38) avec un excédent particulièrement significatif pour les tranches d'âge actives ;
- une très grande jeunesse de la population (92,6 % ont moins de 40 ans), ce qui explique l'étroitesse de la pyramide entre 5 et 20 ans.

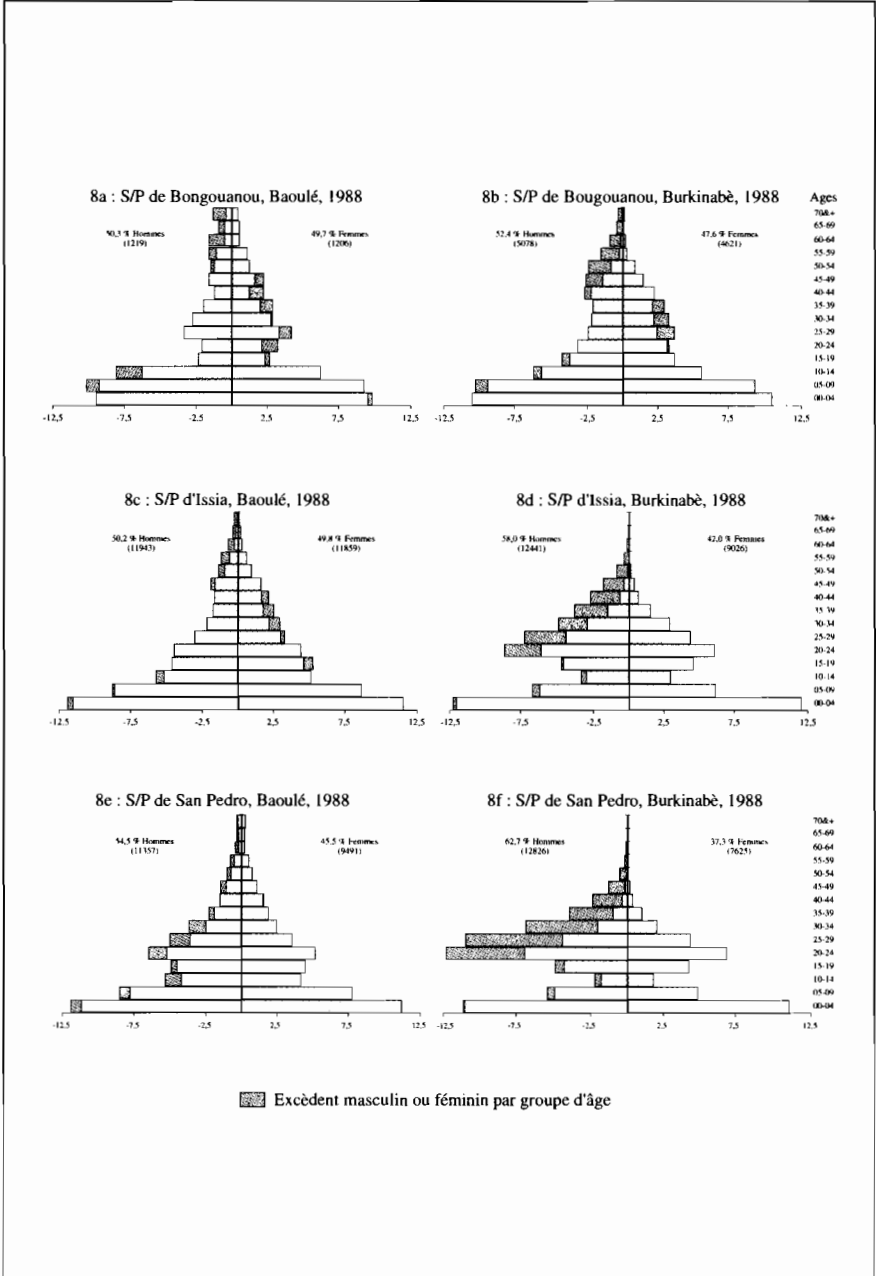
La sous-préfecture de San Pedro, qui dispose encore en 1988 d'importantes surfaces forestières, est caractérisée par une immigration de colonisation agricole récente et de forte ampleur (8e et 8f). La structure des Baoulé de San Pedro présente en effet une structure de population de type pionnier, avec :

- un déséquilibre du rapport de masculinité au profit des hommes (1,20) avec un excédent particulièrement significatif au-delà de 20 ans ;
- une très grande jeunesse de la population (89,2 % ont moins de 40 ans) qui explique le rétrécissement de la pyramide entre 10 et 20 ans.

Les Burkinabè présentent une structure de population pionnière encore plus marquée que celle des Baoulé avec :

- un déséquilibre extrêmement important du rapport de masculinité à l'avantage des hommes (1,68) avec un excédent particulièrement significatif pour les tranches d'âge actives ;
- une très grande jeunesse de la population (94,5 % ont moins de 40 ans) ;

Figure 8
Pyramides des âges



- une proportion cependant moins grande des enfants (36,7 % ont moins de 15 ans) conséquence du grand déséquilibre entre sexes.

Les différences de structure démographique observées sont donc fonction du caractère plus ou moins récent de l'immigration dans chaque région. La lecture en sens inverse de ces pyramides, c'est-à-dire l'observation des pyramides de San Pedro, puis d'Issia et enfin de Bongouanou, permet, de façon théorique, de recomposer la chronologie des installations allogènes en un même lieu et la dynamique historique du phénomène migratoire. Ainsi, la situation des populations par sexe et par âge, en 1988, du territoire administratif de San Pedro, est celle qui prévalait, quelques années plus tôt, sur le territoire d'Issia. Cette hypothèse a été confirmée par la consultation des données du RGPH de 1975. Le rééquilibrage de la structure démographique entre les sexes et entre les tranches d'âge s'explique par la recomposition des familles et par le vieillissement naturel de la population au lieu d'arrivée. Ces regroupements familiaux et l'émergence d'une seconde génération numériquement importante sont les éléments du processus de sédentarisation des populations immigrées. Il est intéressant de souligner le processus de recomposition moins complet des familles burkinabè ; cela indique la place encore importante des migrations de travail dans la mobilité burkinabè et par conséquent une sédentarisation beaucoup plus incomplète de ces populations en Côte d'Ivoire.

Les situations démographiques de San Pedro et d'Issia en 1988 ont, de la même façon, dû correspondre à ce que furent les différentes situations historiques du territoire de Bongouanou plusieurs années plus tôt. D'une situation de pionniers, en passant par une étape de sédentarisation, les allogènes de Bongouanou se sont orientés à nouveau vers l'émigration. L'ensemble du processus « immigration sédentarisation émigration » s'est ainsi réalisé. Au-delà des particularités locales, l'analyse macro-démographique dégage des tendances lourdes qui permettent de modéliser une « dynamique migratoire ».

Nous pourrions penser que ce processus, qui participe au fonctionnement du système d'économie de plantation, puisse aussi se reproduire. Concrètement, est-il possible que les territoires du Centre-Ouest et du Sud-Ouest connaissent demain un processus migratoire complet ? Sachant que ce processus nécessite, pour qu'il s'accomplisse en un lieu un espace disponible pouvant accueillir les émigrants et sachant d'autre part que le Sud-Ouest représente la dernière région de forêts denses du pays, la réponse ne peut être que négative. Le processus ne pourra s'accomplir que de façon partielle dans l'une et l'autre région. La forêt, non renouvelée, conduit obligatoirement le modèle d'économie de plantation actuel à une impasse. C'est un blocage structurel puissant. Ce blocage d'ordre écologique constitue aussi un frein dans l'ascension sociale des agriculteurs.

Les perspectives migratoires : l'avenir du monde rural après le blocage foncier de l'économie de plantation

Les perspectives migratoires sont intimement liées au devenir de l'économie de plantation. Or, comme nous l'avons vu, celle-ci est menacée dans ses fondements par la disparition de la forêt mais aussi par l'intervention perturbatrice de facteurs exogènes au système. Dans le domaine politique, l'état ivoirien pèse sur la circulation de la force de travail (contrôle administratif, discours nationaliste par le développement du concept d'« ivoirité ») comme sur l'appropriation foncière : les planteurs, qu'ils soient étrangers ou ivoiriens, ne disposent pas de droit de propriété des terres qu'ils cultivent mais détiennent seulement la reconnaissance implicite et donc fragile d'un droit d'occupé, et l'État n'hésite pas à réaliser des expulsions musclées des planteurs introduits clandestinement dans les forêts classées. Dans le domaine économique, les fortes fluctuations des prix internationaux du café et du cacao ces dernières années et la menace européenne d'autoriser l'introduction de graisses végétales dans le chocolat insécurisent les planteurs. Dans le domaine démographique enfin, l'expansion démographique, débutée dès la fin du second conflit mondial, entraîne de lourdes conséquences. L'accroissement du nombre et de la proportion des enfants, en particulier, pèse de plus en plus dans les charges sociales des planteurs et des manœuvres.

Ces menaces de blocages internes et externes du système ont incité les populations à s'adapter, en provoquant notamment de nouvelles dynamiques migratoires. Des études récentes nous permettent d'entrevoir ces nouveaux mouvements. L'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (Eimu) de 1993, réalisée dans le cadre du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (Remuao), indique, sur la période 1988-1992, des mouvements migratoires toujours très intenses mais signale, milieux rural et urbain confondus, un équilibrage des échanges entre les régions et entre la Côte d'Ivoire et ses pays voisins. Selon les résultats de l'enquête, en effet, la croissance migratoire mesurée par le taux de migration interne nette des populations âgées de 15 ans et plus ne varierait plus, selon les régions, que de -0,6 % à +0,7 % et les flux migratoires avec les autres pays de l'Afrique de l'Ouest francophone seraient de 796 000 immigrations contre 605 000 émigrations, soit un solde migratoire de + 191 000 (Remuao-Eimu, 1995). Le tassement des écarts des taux d'accroissement entre les régions et entre la Côte d'Ivoire et ses voisins indique bien l'essoufflement de l'économie de plantation dans l'ouest du pays. Nos enquêtes menées dans les sous-préfectures de Méadji et de Sassandra (région Sud-Ouest) entre 1988 et 1994 confirment ces résultats. On note, dans cette région, une inversion des soldes migratoires au profit de l'émigration vers le pays d'origine pour les étran-

gers ou pour la région d'origine pour les Ivoiriens et une redistribution du peuplement interne aux sous-préfectures (Balac, 1998).

Ces nouveaux mouvements, retour de migrants dans les régions d'origine et redistribution interne dans la région d'installation, sont la manifestation d'une adaptation des populations au blocage de l'économie de plantation. Au sujet des migrations de retour, une enquête menée en 1995 au Burkina Faso par Jean-Yves Marchal et André Quesnel (1996) nous confirme le retour de nombreux anciens planteurs et manœuvres burkinabè dans leur pays. Ces migrants, mossi pour la plupart, ne se réinstallent pas dans leur village d'origine mais sur de nouveaux fronts pionniers dans le sud-est (pays bissa) et l'ouest du pays (pays bobo) où ils plantent du coton et réalisent des cultures maraîchères. Les migrants s'installent également à Ouagadougou. Les économies réalisées dans les plantations de Côte d'Ivoire auraient été investies dans le commerce et l'immobilier. Ces investissements permettraient de comprendre l'expansion récente et particulièrement spectaculaire de la capitale burkinabè. Les migrants, interrogés sur la raison de leur départ de Côte d'Ivoire, évoquent le manque de terre à cacao, la mauvaise rétribution des travaux agricoles mais aussi le durcissement de l'opinion et de l'état ivoirien à leur égard.

En pays baoulé, les entretiens qualitatifs que nous avons menés sur le terrain en 1994, semblent indiquer que le retour des migrants est moins net. Il se réalise le plus fréquemment dans le village d'origine. Deux types de retour doivent être distingués : tout d'abord, celui d'hommes relativement âgés, anciens « grands planteurs » revenus pour « mourir » au village, qui investissent dans les cultures maraîchères, l'immobilier en ville, mais aussi dans l'élevage bovin ; ensuite celui d'hommes jeunes, le plus souvent célibataires, qui, devant la réduction des opportunités foncières dans l'Ouest ivoirien, préfèrent réaliser la culture et la vente d'ignames sur des lopins de terre familiaux.

Les déplacements internes à la région forestière nous sont mieux connus. Ils sont d'abord motivés par la recherche de terres. Les migrants tentent d'utiliser des surfaces importantes non utilisées comme les jachères, ou encore les forêts secondaires (Léonard et Oswald, 1995), cependant ces solutions ne font que reporter l'échéance du blocage sur le facteur terre et ne peuvent donc être définitives. La mobilité peut être motivée par l'entreprise de solutions plus radicales comme le redéploiement de l'exploitation vers d'autres cultures pérennes (palmier à huile, hévéa, agrume) ou maraîchères (Chaléard, 1996). Routes, villes, usines de transformation agro-industrielle forment des pôles particulièrement attractifs. Ces déplacements ne concernent toutefois qu'un nombre faible d'individus.

Pour la très grande majorité des planteurs et de leurs familles la migration ne forme pas une solution à la crise. Pour ces populations restées sur

place, l'issue au blocage foncier est la transformation du système de production extensif en terre en un système de production intensif en main-d'œuvre et/ou en technologie. Un système intensif en travail, par l'augmentation du temps de travail sur une même parcelle de plantation, permettrait d'accroître les rendements et d'accéder à une autre forme de développement. De façon différente, un système intensif par l'introduction de l'innovation (irrigation, intrants, mécanisation...), en augmentant la productivité du travail et en élevant les rendements, permettrait de renouer avec une certaine croissance économique. Nos enquêtes menées en 1994 à Méadji et à Sassandra semblent nous indiquer le passage vers l'un et l'autre modèle. Chez les Baoulé comme chez les Burkinabè, ce sont les enfants biologiques du planteur nés au lieu d'accueil et devenus adolescents qui combleront en partie le départ des ouvriers agricoles et des collatéraux plus âgés (Balac, 1998). L'intensification en travail comporte toutefois un lourd inconvénient, il faut investir un plus grand effort de travail sur une même parcelle de terre pour n'obtenir qu'une faible augmentation de rendement et donc une faible augmentation de revenu. Les enfants du planteur sont les plus lésés dans ce système. Contraints de travailler pour leur père pour espérer hériter de la plantation, les jeunes se marient tard et n'obtiennent que de petites surfaces de terres. Les jeunes générations se situent aujourd'hui dans l'échelle sociale à un niveau inférieur à celui qu'il était pour les anciennes générations au même âge !

Dans ces régions de Méadji et de Sassandra, le modèle de production intensif en technologie, qui nécessite la préexistence d'un capital pour l'acquisition de cette technique, est essentiellement le fait des Burkinabè. Bien que disposant de plus faibles revenus que leurs concurrents baoulé, les Burkinabè jouent sur la cohésion sociale du groupe, et achètent des intrants grâce à un système de crédits élaboré par la communauté (Léonard, 1997a). Toutefois, le système intensif en technologie présente également un risque. L'usage de grandes quantités d'intrants épuise à plus ou moins long terme la fertilité des sols. Ainsi, ce sont les jeunes générations qui, une fois encore, auront à subir les méfaits du système intensif.

Le monde rural ivoirien vit une longue phase de transition dont il est difficile aujourd'hui d'en prédire l'issue précise. Les différents scénarios proposés par les travaux de l'équipe WALPS ou les conclusions des études des équipes Remuao, à la suite des enquêtes réalisées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, nous semblent insatisfaisants non pas tant par leur vision globale, qui nécessairement aboutit parfois à des commentaires simplificateurs, mais par leur démarche qui consiste à considérer l'avenir de la Côte d'Ivoire uniquement sur l'opposition entre monde urbain et monde rural. Cette position néglige la dynamique migratoire interne au monde rural. Pourtant, s'il est vrai aujourd'hui que l'essoufflement de l'économie de plantation entraîne un tarissement progressif des flux qu'elle a générés, les

réseaux migratoires qu'elle a tissés entre les régions rurales subsistent et forment, comme nous l'avons entr'aperçu, le support de nouveaux flux migratoires tout aussi intenses. Ces migrations internes sont la manifestation que le monde rural tente de trouver en son sein une solution au déclin de l'économie de café et de cacao.

Vers la stabilisation de la frontière agricole du Sud-Ouest ivoirien : un exemple de recomposition d'une société agraire

La situation dans le Sud-Ouest ivoirien fournit un bon exemple de ces tentatives de recomposition en cours. Aussi analyserons-nous ici les nouvelles stratégies agricoles et familiales qui se développent actuellement sur le front pionnier du Sud-Ouest ivoirien – région clé, pour la Côte d'Ivoire comme pour l'ensemble de Afrique de l'Ouest, en matière de rénovation de l'économie de plantation –, en réponse à la crise économique des années 1988-1992 et aux nouvelles conditions économiques et environnementales de reproduction de la société agraire en zone de forêt ².

Des transformations économiques, démographiques et environnementales aux fondements historiques

L'indépendance de la Côte d'Ivoire, en 1960, libère le Sud-Ouest des contraintes coloniales, et la fin des années soixante annonce un tournant spectaculaire dans l'histoire de cette région avec le lancement en 1968 d'un plan d'aménagement pour désenclaver cette partie du pays. Ce plan comprend une action volontariste de l'état de création de nouveaux pôles agro-industriels (palmier à huile, agrumes, hévéa, etc.), d'un réseau de communications viables et d'un port en eau profonde. Ces aménagements suscitent une immigration massive de planteurs, dans un vaste mouvement de colonisation foncière des espaces forestiers, qui accompagne l'extension des cultures de café et de cacao issues de l'Est du pays. L'explosion démographique et le boom cacaoyer sans précédent des années soixante-dix se traduisent par l'intégration de la région à l'ensemble national et contribue à l'accroissement rapide de la production ivoirienne de cacao.

En effet, comme pour l'ensemble des pays producteurs, la culture du cacao en Côte d'Ivoire est essentiellement une culture pionnière, établie

2. Pour une analyse plus détaillée de ces différentes stratégies, on pourra notamment se reporter à Guillaume *et al.*, 1997 et Léonard et Oswald, 1995. Ces textes dressent un bilan d'une dizaine d'années de recherche centrée sur la région de Sassandra, dans le cadre d'un programme mené par l'Ensea et l'IRD, et résumé ici; synthèse publiée sous une version précédente dans Orstom-Actualités (Vimard *et al.*, 1997).

après abattis et brûlis de la forêt tropicale humide vierge. Cette installation sur la frontière agricole et la mise en valeur du milieu forestier assurent au paysan des gains de productivité importants que l'on peut attribuer à l'existence d'une « rente différentielle » aux composantes multiples : fertilité élevée, meilleure disponibilité en eau, faible enherbement, absence initiale de maladies et de parasites.

Ce mouvement de colonisation foncière s'accélère après 1975 et au cours des années 1980 avec l'apport de nouveaux contingents d'immigrés venus du pays baoulé et, de façon croissante, du Burkina Faso. Les zones jusqu'alors restées enclavées et en marge de l'économie nationale subissent une véritable explosion démographique : le département de Soubré voit sa population multipliée par plus de 4 entre 1975 à 1988, ceux de San Pedro par 3, Tabou près de 3 et Sassandra plus de 2. Leur densité inférieure à 10 h/km² en 1975 devient supérieure à ce chiffre en 1988 et atteint même 38 h/km² à Soubré, chiffre supérieur à la moyenne nationale de 34 h/km². Portés par une conjoncture économique favorable les colons agricoles font le choix d'une spécialisation exclusive dans la production cacaoyère et étendent rapidement leurs plantations à l'ensemble de l'espace disponible. Si ce calcul s'avère économiquement fondé en regard à la rémunération du travail procurée par la culture du cacao au cours des années soixante-dix et 80, il implique une fragilisation des exploitations dès lors qu'elles dépendent d'une source unique de revenus, y compris pour leur approvisionnement vivrier.

Crise agricole et réorientation des systèmes de production : émergence de nouvelles stratégies agricoles

Ces conditions permettent de saisir les dimensions de la crise qui touche les planteurs à partir de 1988. La chute des prix au producteur, la désorganisation des canaux de commercialisation et l'effondrement des sources de crédit se conjuguent avec les effets des plans d'ajustement structurel sur les systèmes scolaires et sanitaires et provoquent des changements de stratégies quant à l'éducation des enfants, une dégradation perceptible du recours aux soins, voire de l'alimentation, pour des paysans dont les revenus peuvent accuser une baisse de 60 à 80 %.

Elles conduisent également les planteurs à réduire l'entretien de leur verger, au risque de limiter les rendements et de grever davantage leurs revenus. Ceci à un moment où ils doivent s'adapter à une transformation radicale de leur environnement, qui correspond à la dissolution de la « rente différentielle-forêt » et constitue une remise en cause des conditions de reproduction du système extensif d'économie de plantation. Le processus de destruction de la forêt dense, quasi achevé à la fin des années quatre-vingt, s'accompagne d'une diminution continue de la pluviométrie (par exemple

dans la région de Sassandra, de 2 000 mm dans les années cinquante à 1 200 mm dans les années quatre-vingt-dix), d'un accroissement de l'incidence des ravageurs de cultures et des parasites et par la multiplication d'une nouvelle espèce adventice : *Chromoloena odorata*, qui nécessiterait un accroissement considérable des travaux d'entretien. Une réorientation des systèmes de gestion de l'espace et de la production agricole, afin d'assurer le renouvellement des exploitations dans un espace fermé où l'état a pris le contrôle des derniers massifs classés, s'avère alors nécessaire. Mais selon quelles stratégies agro-économiques et en relation avec quelles recompositions familiales et sociales a-t-elle commencé à s'opérer ?

Cette nécessité d'un double processus de stabilisation et d'intensification des systèmes de production, sur le plan technique comme sur celui de l'organisation du travail, donne lieu à des stratégies diverses et contrastées. La chute des prix du cacao n'a pas altéré l'image de cette culture aux yeux de la majorité des paysans : créer une cacaoyère représente encore l'accès à un statut supérieur. Mais cela requiert aujourd'hui un investissement en capital et surtout en travail (trois à quatre fois plus important qu'en phase pionnière) qui limite les perspectives de succès. Ces conditions circonscrivent les tentatives de replantation à des petites surfaces et à des catégories de planteurs qui ont peu d'autres opportunités de valoriser leur force de travail. La replantation en cacao est surtout envisagée comme une culture associée, un sous-produit dont l'échec n'a que peu d'incidence sur l'équilibre économique de l'exploitation.

Les planteurs privilégient davantage les possibilités de reconversion proposées par les agro-industries spécialisées dans le palmier à huile ou les agrumes avec les appuis financiers que celles-ci leur offrent. Ces alternatives, excluant de facto une grande partie de la société paysanne, sont utilisées à plein par les paysans disposant de suffisamment de terres en bordure d'une piste carrossable, contraintes le plus souvent imposées par les complexes agro-industriels. Il s'est agi pour ceux-ci de la mise en place d'un système diversifié où les cultures de palmier, ou d'agrumes, complètent, au plan des calendriers de travail et des revenus, celles du cacao. Cependant, au cours des dernières années, cette voie de diversification s'est encore restreinte pour les paysans car les complexes ont réduit leur assistance et accru la surface minimum nécessaire, tout en orientant leur choix vers des bénéficiaires « non-agriculteurs », cadres urbains disposant d'une bonne assise économique et sociale.

D'une manière générale, les agriculteurs qui ont mené à bien cette replantation cacaoyère en l'absence de forêt, ou cette reconversion vers d'autres cultures pérennes, appartiennent à des populations originaires de régions défavorisées (Burkina Faso, régions soudaniennes du nord de la Côte d'Ivoire) capables de mobiliser une force de travail importante et d'accepter

sur une longue durée une très faible productivité, ce qui les amène à renoncer à des besoins considérés comme élémentaires par d'autres communautés (suppression des dépenses de scolarisation et de santé, maintien des rations caloriques à un faible niveau).

Une stratégie plus ambitieuse de réinvestissement de la rente foncière et de capitalisation sous forme de plantations pérennes est également développée par les lignages autochtones aînés, contrôlant de larges portions du foncier, et les héritiers des premiers planteurs baoulé, ayant eu accès à de grandes surfaces dans les années quarante et cinquante. Ces groupes disposent d'importantes surfaces en friche, correspondant à d'anciennes parcelles de vivrier, qu'ils louent ou mieux encore qu'ils échangent contre un service en travail, utilisé pour constituer de nouvelles plantations à un coût très faible, réduit au matériel végétal et à quelques intrants.

Mais de larges pans de la société agraire, migrants arrivés tardivement dans la région ou cadets ne pouvant hériter que d'une fraction restreinte du patrimoine paternel, ne disposent que de surfaces réduites de friches de mauvaise qualité et ne peuvent compter que sur leur propre force de travail. Ces groupes, dépourvus d'avantage comparatif et à la marge de l'économie de plantation, voient leur champ de possibilités réduit à la mise en place de cultures vivrières sur une faible superficie. Certains, se trouvant dans une situation de blocage foncier aiguë, sont conduits à réduire les temps de recrû et donc la capacité de reconstitution des sols. Ils évoluent vers des systèmes de plus en plus extensifs où, à terme, l'accroissement de la surface cultivée annuellement ne permet plus de compenser la baisse tendancielle des rendements. Il s'agit là d'un véritable processus de décapitalisation puisqu'il peut aboutir à l'épuisement, voire à la destruction des sols.

Cependant, ce « repli » sur les cultures vivrières n'est pas incompatible avec la mise en œuvre de stratégies offensives d'intensification et d'accumulation. Ces stratégies demeurent conditionnées par la maîtrise de différents facteurs d'ordre social et technique : accès aux bas-fonds, seuls milieux où les systèmes vivriers intensifs autorisant une productivité du travail élevée sont possibles ; capacité d'investissement en travail pour la réalisation des aménagements ; maîtrise des techniques d'irrigation et de drainage ; accès à des sources de financement pour acquérir les intrants et payer la main-d'œuvre occasionnelle. Ces stratégies, débouchant sur deux ou trois cycles annuels de riz à fort potentiel, sont généralement le fait d'originaires des régions soudaniennes (Mali, Guinée, pays Sénoufo, etc.), dans le cadre de dynamiques complexes qui se mettent en place autour des bas-fonds entre les propriétaires fonciers, les détenteurs du savoir-faire technique et ceux d'un capital.

À l'avenir, les agriculteurs n'ont d'autre alternative que de se diriger vers des systèmes de production plus intensifs, mais cette intensification qui ne

peut porter que sur le travail, correspond à une forte baisse de la rémunération de celui-ci. Cette baisse est d'autant plus difficile à supporter que la rentabilité d'une grande partie de l'investissement réalisée sera différée dans le temps. En définitive, les possibilités de réussir cette transformation des systèmes de production vont dépendre de la capacité des agriculteurs à se soumettre, avec leur main-d'œuvre, à de faibles niveaux de rémunération pendant plusieurs années tout en acquérant une maîtrise technique de ces nouvelles formes de production (Léonard, 1997b).

Les transformations des dynamiques démographiques et familiales

La crise agricole, qui provoque un fort ralentissement de l'immigration de travail dans tout le Sud-Ouest et un accroissement des coûts d'éducation des enfants, suscite de nouvelles stratégies familiales et modifie les processus démographiques et sociaux constitutifs de l'économie de plantation.

En dépit d'indices d'une natalité encore élevés (plus de 7 enfants par femme), la première de ces transformations concerne une baisse récente de la fécondité et une volonté croissante de régulation démographique. Celles-ci s'expriment de manière plus ou moins prononcée selon les catégories et il faut distinguer les agriculteurs indépendants, les plus féconds, des salariés agricoles et des actifs des secteurs secondaire et tertiaire caractérisés par des fécondités plus faibles et des attitudes plus favorables à un contrôle des naissances. Pour ces groupes, l'apport d'une main-d'œuvre familiale nombreuse, grâce à une forte fécondité, ne représente pas les mêmes enjeux que pour les agriculteurs dont la satisfaction des besoins en force de travail s'appuie en grande partie sur la cellule familiale. Malgré les aspirations à un contrôle de la fécondité, l'utilisation de la contraception moderne demeure marginale, faute d'une diffusion de ces moyens dans la plupart des centres de santé. La baisse de la fécondité semble davantage liée à des changements de comportements matrimoniaux, telles la hausse de l'âge au mariage et l'instabilité croissante des unions. Ces phénomènes sont par ailleurs révélateurs d'une recomposition plus générale des relations familiales où les liens de dépendance entre cadets et aînés sont exacerbés et les inégalités entre hommes et femmes renforcées.

La diminution des opportunités d'emploi urbain entraîne le retour ou le maintien au village de jeunes et pose le problème de leur insertion. L'affaiblissement des revenus compromet la capacité des chefs de ménage à prendre en charge la scolarisation de leurs enfants tout en réduisant les possibilités d'embauche de main-d'œuvre. L'intérêt des responsables de groupe domestique pour la fonction productive de la famille s'en trouve accru et ils exigent une plus grande implication des jeunes dans l'activité agricole. La dépendance des cadets envers les aînés, autrefois atténuée par la migration, est

aujourd'hui réactivée et prolongée et les possibilités pour les jeunes d'accéder à leur autonomie économique et sociale sont retardées. Ceci provoque une déstabilisation des rôles assignés aux différentes générations à l'intérieur de la famille et bouleverse l'équilibre des solidarités familiales. Ces changements réintroduisent la captation de la main-d'œuvre familiale comme élément essentiel de valorisation socio-économique, et la principale source des inégalités que représentait la maîtrise de la force de travail familiale réapparaît aujourd'hui sur la scène sociale.

Cette évolution concerne également les femmes pour lesquelles la mise en place de l'économie de plantation s'était souvent soldée par un bilan négatif. Elles s'y sont trouvées le plus souvent assujetties aux hommes, responsables de la production et de sa commercialisation, au sein d'unions souvent fragilisées. Ces inégalités et cette instabilité matrimoniale s'exacerbent avec la crise, qui révèle avec une acuité particulière de profondes inégalités statutaires entre époux. La première est relative aux modes de gestion de la pénurie foncière lorsque les terres réservées aux activités féminines vivrières sont aujourd'hui accaparées par les hommes à des fins marchandes. La seconde procède du renforcement du contrôle des hommes sur la force de travail de leurs épouses, d'autant plus pesant qu'ils assument plus difficilement leurs charges familiales. La marge de manœuvre des femmes tend alors à se réduire alors que les stratégies alternatives (commercialisation de cultures vivrières, migration vers les villes) offrent des opportunités limitées du fait de barrières structurelles comme l'enclavement de la région et les difficultés d'insertion urbaine pour des femmes faiblement scolarisées (Adjamagbo, 1997).

Dans ce cadre, seule une mutation d'ordre culturel paraît apte à transcender des incompatibilités sociales et économiques entre hommes et femmes, comme entre aînés et cadets. Elle peut être attendue des jeunes générations où le nivellement des statuts masculins et féminins peut favoriser l'entrée des conjoints à statut égal dans les activités productives et reproductives, et faciliter l'émergence d'un modèle de couple où prédomine le partage du pouvoir et des responsabilités entre partenaires. De telles relations entre conjoints faciliteraient la baisse de la fécondité dans les prochaines années.

Ainsi, avec l'appui du redémarrage de l'économie nationale, l'émergence d'une agriculture, intensive et stabilisée, et d'une famille plus égalitaire permettant une maîtrise démographique, pourrait se dégager de toutes ces années de crise que vient de connaître le Sud-Ouest ivoirien.

Les axes d'intervention nécessaires

Les tendances que dessinent les études scientifiques récentes prédisent la survie de l'économie de plantation et l'élaboration à ses côtés de nouvelles stratégies agricoles et commerciales. Cette transition se réalise cependant avec difficulté comme nous l'indiquent tout particulièrement l'accroissement des tensions entre autochtones et allochtones et la montée des frustrations des jeunes ruraux. Il paraît donc opportun, et même nécessaire, pour l'état ivoirien d'intervenir afin de faciliter les transformations en cours. Trois grands axes d'intervention nous semblent prépondérants : assurer la sécurisation des biens et des personnes, faciliter l'accès aux moyens financiers et répondre à la demande de formation agricole

Assurer la sécurisation des biens et des personnes

Afin d'éviter le départ des actifs de l'économie de plantation et d'aider au développement des initiatives pour sa transformation, l'État pourrait se proposer de renforcer la protection des exploitations et de garantir à la fois la présence des allochtones dans leurs régions d'accueil et le maintien, voire le retour, des autochtones dans leurs régions traditionnelles.

Si la délivrance de titres fonciers peut être envisagée comme une solution d'aide à la sécurisation des exploitations, on peut aussi penser que la distribution partielle de ces titres crée une insécurité foncière profonde. Le vote de la nouvelle loi sur le domaine foncier rural, du 18 décembre 1998, exclut en effet les non-Ivoiriens de l'accès à la propriété (article 1) ; elle menace ainsi l'installation et l'investissement agricole d'une importante partie de la population agricole. Rappelons que les étrangers formaient plus de 28 % de la population résidente en Côte d'Ivoire en 1988 et une part plus grande encore de la population active agricole. Cette décision risque de provoquer le départ de nombreux étrangers et d'entraîner une baisse considérable de l'activité. Cette loi risque également de pousser les étrangers, demeurés en Côte d'Ivoire, mais qui se sentent condamnés à abandonner un jour ou l'autre leur région d'accueil, à recourir à des techniques agraires peu soucieuses de la protection et du renouvellement des ressources naturelles.

Le prolongement du délai d'attente du décret d'application, qui doit préciser le texte de loi, permet, par ailleurs, la circulation d'informations fausses qui accentue encore l'inquiétude des agriculteurs étrangers. Le vote de la loi, en éliminant officiellement les étrangers du jeu foncier, a eu également pour effet de concentrer les tensions sur la terre entre autochtones et allochtones ivoiriens. L'attente du décret fragilise, ici aussi, le consensus établi entre les différentes populations. Plus que de garantir la sécurisation du

patrimoine foncier, la loi sur le domaine rural contribue à alimenter l'insécurité des ruraux. L'adoption rapide d'un décret de loi favorable à la délivrance de baux emphytéotiques, renouvelables et transmissibles, qui s'adresseraient en particulier aux étrangers, permettrait de limiter l'inquiétude des exploitants.

Au-delà de la nouvelle loi sur le domaine foncier rural, le développement des ressentiments xénophobes chez une partie de l'opinion publique et une partie de la classe politique ivoirienne insécurise la population étrangère, mais aussi par un effet de glissement du discours, l'ensemble des populations allochtones. Au Ghana, l'État avait en 1965 et 1969 légiféré en faveur de lois particulièrement discriminatoires à l'égard des étrangers. La conséquence fut le départ massif de ces derniers qui contribua à la chute économique du pays (Addo, 1974 ; Gastellu, 1982 ; Balac 1998). En Côte d'Ivoire, cette pression, de plus en plus vive sur les étrangers, qui ne forment pas, comme dans le Ghana des années soixante, une force de travail volante mais des actifs installés, risque d'engendrer de graves conflits sociaux. Les étrangers, tout comme les allochtones ivoiriens, ont besoin d'une sécurisation de leur présence dans les régions d'immigration. L'ouverture plus grande de l'accès à la nationalité ivoirienne pour ces étrangers pourrait contribuer à éviter l'éclatement de tels conflits (cf. chapitre 9).

Faciliter l'accès aux moyens financiers

Le manque de liquidité constitue une des principales entraves à l'innovation paysanne, et tout particulièrement pour le passage d'un système d'économie de plantation extensif en terre à un système intensif en travail et en technologie. La création par l'État de nouvelles structures de financement de la production et de la collecte devrait constituer une priorité. La mise en faillite, puis la dissolution de la Banque Nationale de Développement Agricole en 1991, n'étant pas directement liée aux problèmes actuels des exploitations paysannes (la BNDA était essentiellement une institution de financement des projets d'investissements publics, Banque mondiale, 1994 : 48), sa disparition ne doit en rien décourager l'installation de nouvelles institutions de crédits. Par ailleurs, le caractère trop mercantile d'intervenants privés, comme les sociétés de gestion des produits agricoles (Sogepag), initiative de l'exportateur SIFCA, qui ont conduit les planteurs à s'endetter de façon tout à fait exagérée, doit inciter l'état à ne pas céder le domaine du crédit au seul secteur privé (Léonard, 1997) et à appuyer le développement des formes de coopération mutualiste qui sont des formes collectives d'accès au crédit bien adaptées et qui, là où elles sont mises en œuvre, sont le plus souvent efficaces.

Actuellement les ruraux qui ont su le mieux s'organiser face au problème de liquidité, en créant en particulier des associations de solidarité, sont aussi les individus qui subissent le plus les discriminations économiques et sociales, à savoir : les jeunes, les femmes et les étrangers d'origine soudanienne. La mise sur pied d'institutions de crédit, ouvertes à ces populations, permettrait de dynamiser rapidement les secteurs agricole et commercial. Dans le contexte actuel de libéralisation de la filière café-cacao, la reconnaissance par l'État des groupements de producteurs comme interlocuteurs à part entière est essentielle.

Répondre à la demande de formation agricole

Les ruraux, et tout particulièrement les jeunes, sont demandeurs d'information sur les nouvelles techniques agricoles et sur les filières de commercialisation des produits. Cette demande, très vive, exprime à la fois la volonté des populations de trouver une solution à leurs difficultés par l'agriculture et souligne aussi la carence des formations agricoles et les défauts de diffusion de l'information technique par les services publics ou parapublics d'encadrement des paysans. On peut en effet s'étonner que, dans un pays où domine l'agriculture, l'enseignement assuré dans ce domaine par l'éducation Nationale soit aussi faible et que l'action d'information des planteurs par l'ancienne Satmaci ait été aussi limitée. L'état pourrait envisager de développer, dans le secondaire technique, des filières de formation en agriculture et de financer des formations intermédiaires en agriculture et en agronomie. Il pourrait également envisager d'assurer un encadrement plus adapté et plus soutenu auprès des planteurs (réunion d'information mais aussi publication d'une revue agricole, émissions radiophoniques, etc.).

Sécuriser les ruraux, leur permettre d'accéder à des moyens financiers et répondre à leur besoin d'information permettrait selon nous d'aider l'ensemble du monde rural.

Bibliographie

- ADDO N.O., 1974, « L'immigration de travailleurs africains au Ghana », *Revue internationale du travail*, vol. 109, n° 1, p. 51-75.
- ADJAMAGBO A., 1997, *Changements socio-économiques et logiques de fécondité en milieu rural ouest-africain : le cas de la région de Sassandra en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat en Démographie, université de Paris X-Nanterre, 272 p. + annexes.
- BALAC R., 1997, « Peuplement et économie de plantation dans le territoire de Sassandra », in Guillaume A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance*

- démographique, développement agricole et environnement à Sassandra, Orstom-Ensea-Gidis-CI*, p. 87-113.
- BALAC R., 1998, *Gens de terres, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social. Pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris, 276 p.
- BANQUE MONDIALE, 1994, *Revue du secteur agricole, Côte d'Ivoire*, document de travail, Abidjan, multigr., 109 p.
- BOUTILLIER J.-L., QUESNEL A. et VAUGELADE J., 1977, «Systèmes socio-économiques Mossi et migrations», *Cahiers Orstom Sciences Humaines*, vol. XIV, n° 4, p. 361-381.
- CHALÉARD J.-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres, l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris, 661 p. (coll. Hommes et Sociétés).
- COULIBALY S., GREGORY J. et PICHÉ V., 1980, *Les migrations voltaïques. Tome I. Importance et ambivalence de la migration voltaïque*, Ottawa, CRDI, multigr., 144 p.
- ÉTIENNE P. et ÉTIENNE M., 1968, «L'émigration baoulé actuelle», *Cahiers d'Outre-Mer*, XXI, p. 155-195.
- GASTELLU J.-M., 1982, «Les plantations de cacao au Ghana», *Cahiers Orstom Sciences Humaines*, vol. XVIII, n° 2, p. 225-254.
- GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), 1997, *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)*, Orstom/ENSEA/Gidis-CI, Paris, 388 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 1992, Fichiers informatiques et listings mécanographiques du Recensement général de la population et de l'habitat 1988.
- LÉONARD E., 1997a, «La commercialisation du café et du cacao, restructurations nationales et implications dans la région de Sassandra», in GUILLAUME A., IBO J. et KOFFI N. (éds.), *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra*, Orstom-Ensea-Gidis-CI, p. 203-219.
- LÉONARD E., 1997b, «Transformation et reproduction d'un système agraire pionnier en Côte d'Ivoire : après la forêt, quelle agriculture ?», in Blanc-Pamard C. (éd.), *Dynamique des systèmes agraires. Cadrage, démarche, terrain, quoi de neuf?*, Coll. Colloques et Séminaires, Orstom, Paris.
- LÉONARD E. et OSWALD M., 1995, «Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte d'Ivoire : responses to a predicted crisis», in RUF F. et SISWOPUTRANTO P. S. (éds.), *Cocoa cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd, p. 125-150.

- LESOURD M., 1982, *L'émigration Baoulé vers le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire*, Thèse de troisième cycle de l'Université de Paris X-Nanterre, 2 tomes, multigr., 526 p.
- MARCHAL J.-Y. et QUESNEL A., 1996, *Dynamique de peuplement des zones libérées de l'onchocercose : pour une mise en valeur durable*, Ciced-FAO, 66 p. multigr.
- ORSTOM-IGT, 1979, *Atlas de Côte d'Ivoire*.
- REMUAO-EIMU, 1995, *Rapport national descriptif. Enquête ivoirienne sur la migration et l'urbanisation 1993*, INS, Cires, IGT, IES, 203 p.
- RUF F., 1995, *Booms et crises du cacao, les vertiges de l'or brun*, Karthala, Paris, 459 p. (coll. Économie et Développement).
- VIMARD P., LÉONARD É., BALAC R., ADJAMABO A., IBO J. et KOFFI N., 1997, «Sassandra : la fin d'une agriculture pionnière ou les enjeux d'une recomposition», *Orstom-Actualités*, n° 53, p. 15-22.

Balac Ronan. (2002)

Dynamiques migratoires et économie de plantation

In : Photios Tapinos G. (ed.), Hugon P. (ed.), Vimard Patrice (ed.). La Côte d'Ivoire à l'aube du 21ème siècle : défis démographiques et développement durable

Paris : Karthala, 195-231. (Hommes et Sociétés). ISBN 2-84586-257-1